

ANNEXE 1

PERIMETRE DELEGUE

Le périmètre de la délégation représenté sur le plan masse ci-dessous est en tracé violet/rose.

Il intègre :

- ✓ le parvis
- ✓ les aires de stationnement du personnel
- ✓ le bâtiment et son emprise au sol
- ✓ les dégagements, circulations, solarium minéral et solarium végétal délimités par les clôtures
- ✓ le bassin nordique
- ✓ le pentagliss
- ✓ le splashpad : 10 jeux d'eau
- ✓ l'aire de jeux : 6 jeux secs
- ✓ le terrain en herbe multisports
- ✓ la tyrolienne
- ✓ le kiosque snack
- ✓ l'aire de repos (tables pique-nique, pare-vues, parasols)



L'entretien et l'occupation des locaux « communautaires » restent à la charge de la collectivité. Les locaux communautaires sont repérés en tracé orange sur le plan ci-dessus.

